

## PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DES MARCHÉS D'EXPORTATION

Le principal objectif du Programme de développement des marchés d'exportation (PDME) est d'accroître les ventes de biens et services canadiens à l'étranger. Le PDME y parvient en partageant les coûts d'activités que des sociétés ne pourraient, ou ne voudraient pas normalement assumer seules, afin de réduire les risques qu'entraîne la pénétration d'un marché étranger. Le PDME encourage également les exportateurs canadiens à pénétrer de nouveaux marchés géographiques et les marchés de nouveaux produits. L'accès à ce programme se fait par l'intermédiaire des Centres de commerce international (CCI) établis au Canada.

### TYPES D'AIDE

Le Programme offre une aide financière aux entreprises canadiennes afin de leur permettre d'entreprendre divers types d'activités de promotion commerciale ou d'y participer. Toutes ces activités doivent avoir une orientation commerciale; c'est-à-dire qu'elles doivent viser à susciter des ventes à l'étranger. Il y a deux catégories d'activités : celles qui sont organisées par l'industrie et celles qui sont parrainées par le gouvernement.

Les activités organisées par l'industrie sont les suivantes :

- participation à des foires commerciales reconnues à l'extérieur du Canada;
- visites à l'extérieur du Canada pour prospecter des marchés étrangers;
- visites d'acheteurs ou d'agents étrangers au Canada ou à un autre endroit approuvé;
- soumissions pour des projets devant être exécutés à l'extérieur du Canada et supposant une concurrence internationale ou un processus de mise en adjudication officielle;
- activités de commercialisation innovatrices non comprises dans les activités précédentes;
- établissement de bureaux de vente permanents à l'étranger, afin d'entreprendre un effort soutenu de commercialisation dans une région où le demandeur poursuit actuellement des activités;
- accords de commercialisation visant les entreprises de taille moyenne ayant une bonne expérience de l'exportation (campagnes de commercialisation reposant sur un nombre de foires commerciales et de visites axées sur un marché unique);
- activités spéciales organisées par le secteur privé, les associations ou organismes professionnels non axés sur la vente pour leurs membres.

Les activités parrainées par le gouvernement sont les suivantes :

- missions commerciales organisées pour la visite de marchés à l'extérieur du Canada ainsi que pour des gens d'affaires et des représentants des gouvernements étrangers venant au Canada pour se rendre à des foires commerciales où la participation des entreprises canadiennes est importante; foires commerciales à l'étranger. La participation se fait sur invitation du gouvernement.